

~~28 Septembre 2020~~

CARTAGENA CHRISTIAN

La Rue de la Croix
DU CAPITAINE MOURGÈRE

28 Août 2020 -

UTILITE PUBLIQUE ! ?

Si nos anciens pouvaient sortir
du cimetière ! ? il faut penser
En esperant un prix de raison
que cet ouvrage est d'une importance car c'est la liaison des 2 autoroutes.

~~28/08/20~~

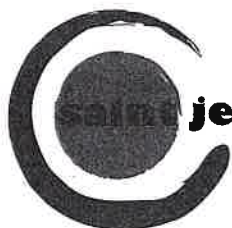
Jacques Bruquies - 19 Rue Genéviers - G.J. le Sec -
L'idéal était de réaliser plus à l'Ouest, le fameux
"barron". Malheureusement on doit se contenter de ce contour-
nement qui évitera tout de même gaspillage d'énergie
et production de CO₂, plus la perte de temps pour les
automobilistes.

Le COM soulagera beaucoup G.J. de Vedas victime d'un point
de rencontre de beaucoup de directions et d'autant d'astuces
d'automobilistes qui utilisent nos rues pour "se sortir des
longues queues" et embouteillages.

Assez de temps perdu ; il faut que ce COM se réalise
rapidement car l'arrivée de nouveaux flux avec la
clinique St Jean ne va pas arranger les choses.

Bruquies

le 07/09/2020



Saint-Jean de védas

Saint-Jean-de-Védas

Le 7 septembre 2020

Monsieur Georges RIVIECCIO, commissaire enquêteur,
« Enquête publique Contournement Ouest de Montpellier »
Division Maîtrise d'Ouvrage des routes Nationales
DREAL Occitanie
520, allée Henri II de Montmorency
34064 MONTPELLIER Cedex 2

SECRETARIAT DE DIRECTION

Affaire suivie par : Fiona RICHARD

Téléphone : 04 67 07 83 01

Courriel : secretariat@saintjeandevedas.fr

Nos Réf. : 2020-130/FR/FR

Objet : Enquête publique relative au Contournement Ouest de Montpellier.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le Contournement Ouest de Montpellier (COM) vise des objectifs multiples :

- Assurer une meilleure desserte de la zone urbaine de Montpellier depuis l'Ouest en complétant le réseau armature du contournement urbain routier,
- Relier l'A750 et l'A709,
- Contenir la circulation d'échanges périurbains et de transit sur un itinéraire adapté, afin de rendre son usage à la voirie secondaire dans les quartiers traversés,
- Valoriser les accès au réseau multimodal pour limiter le trafic routier vers le centre urbain.

Le choix des aménagements répond bien aux objectifs et enjeux du territoire :

- La 2x2 voies homogénéisée sur l'ensemble du tronçon, contribue à fluidifier le trafic et à améliorer la perception de la voie,
- Les échangeurs dénivelés permettent de ne pas couper les voies traversantes, concourant également à la fluidité du trafic,
- Les centres urbains sont décongestionnés grâce au rétablissement des voiries secondaires, rendues à leur usage premier,
- Les dessertes vers le réseau multimodal sont rendues plus accessibles, favorisant les modes alternatifs vers le centre-ville,
- La sécurisation des circulations douces favorise également les modes alternatifs,
- Les dessertes vers les zones commerciales sont maintenues, ne nuisant pas à leur développement économique.

De part son importance stratégique en termes de maillage du réseau routier sur le territoire et au regard des enjeux de mobilité, le Contournement de Montpellier doit contribuer au développement d'une véritable offre multimodale.

Toutefois, dans le cadre du projet du COM présenté à l'enquête publique, je demande de :

- compléter la configuration projetée de l'échangeur Sud pour permettre le raccordement direct de la RD 612 au COM afin de dissocier les flux de transit des flux d'échange au niveau des zones commerciales,
- prendre en compte d'une manière globale des modes actifs sur chaque rétablissement de voirie,
- compléter avec la référence au Plan de Prévention du Risque Inondation de la commune ; les zones rouges et bleues inscrites au PPRI ayant un caractère réglementaire,
- réétudier la configuration de la section comprise entre l'échangeur du Rieucoulon et le passage de la ligne 2 du tram pour garantir une meilleure intégration paysagère

Je souhaite également :

- des précisions sur la mise en œuvre envisagée de matériaux absorbants dans les parties verticales de la trémie pour limiter la réverbération du bruit, car les cartes spécifiques de contribution sonore du projet de jour et de nuit ne sont pas renseignées sur cette section.
- la végétalisation des talus pour réduire les émissions de polluants et l'intervention au niveau de la propagation des polluants, et ainsi limiter l'impact du projet routier sur la qualité de l'air et la santé.

Concernant le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour le COM je demande que le dossier soit complété de la référence au Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la commune, les zones rouges et bleues inscrites au PPRI ayant un caractère réglementaire.

Enfin, le plan de financement du projet n'étant pas établi et compte tenu de l'urgence à réaliser ce projet attendu depuis très longtemps par les habitants de notre commune et de la situation économique et sociale de notre pays, je propose pour son financement un adossement du tronçon à la concession autoroutière de VINCI ASF qui est en capacité de réaliser ces travaux rapidement en contrepartie d'un allongement de la durée de sa concession.

En conséquence, j'émet un avis favorable au projet présenté à l'enquête publique relatif au Contournement Ouest de Montpellier sous réserve de la prise en compte de mes remarques.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération la meilleure.

François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas

